

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

Absents représentés : BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maéva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

Absents excusés : DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE-SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

Absents : BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 08 04

Objet :

Reconnaissance de l'intérêt communal général de la création de logements adaptés pour seniors et/ou personnes à mobilité réduite notamment en Résidence Autonomie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les besoins identifiés dans la commune en matière de logements adaptés aux seniors,

Vu Le vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire national et local ;

Vu Le nombre important de personnes âgées et/ou PMR vivant seules dans des logements non adaptés, souvent devenus trop grands ou dangereux (escaliers, obstacles, risques de chute) ;

Vu La nécessité de proposer une offre de logements adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite (PMR) ;

Vu L'importance de maintenir les séniors dans leur cadre de vie habituel, favorisant le lien social, l'autonomie et le bien-être ;

Vu Le souhait de renforcer le tissu économique local par la création d'emplois dans le secteur du bâtiment, des services à la personne et du paramédical ;

Vu La volonté de libérer des logements familiaux existants pour répondre à la demande de jeunes actifs, des couples et des familles souhaitant s'installer sur la commune ;

Vu L'insuffisance actuelle de logements intermédiaires entre le maintien à domicile et l'entrée en EHPAD ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *12/09/25*

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250804-DE
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025

Considérant que l'accès au logement est un facteur essentiel de cohésion sociale et de solidarité intergénérationnelle ;

Considérant que le développement d'une offre locative adaptée constitue un levier important pour renforcer l'attractivité de la commune et préserver la diversité de sa population ;

Considérant l'intérêt communal de proposer des logements sécurisés et accessibles, favorisant le maintien de l'autonomie, la prévention des accidents domestiques et la lutte contre l'isolement,

Considérant la libération de logements familiaux dans le centre du village, permettant l'installation de jeunes actifs, des couples et des familles

Considérant la création d'emplois locaux et non délocalisables dans les domaines médical, paramédical et de l'aide à la personne,

Considérant l'impact positif sur le tissu économique et social de la commune (services de proximité, commerces, professionnels de santé),

Considérant la possibilité d'intégrer un tel projet dans le respect du cadre rural et paysager, avec une urbanisation maîtrisée et respectueuse de l'environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

-Reconnait le caractère d'intérêt communal général de l'implantation de logements adaptés pour seniors et ou PMR, notamment sous la forme de Résidences Autonomie, sur le territoire communal.

-Approuve le principe d'implantation de ces résidences, dans le respect des orientations d'aménagement de la commune.

-Mandate Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants :15

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : /

Abstentions:/

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 12/09/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250804-DE
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 12/09/25

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250804-DE
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025